

Légende	
<b>Zones A - Champ d'expansion des crues</b>	
	Zone A TF aléa très Fort, Hauteur de submersion > 2,5m ou vitesse d'écoulement > 0,5m ou TF+ aléa très Fort et fréquemment inondable
	ou TF+aléa très Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
	Zone A F aléa Fort, 1m < Hauteur de submersion < 2,5m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou TF>aléa Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
	Zone A M aléa Modéré Hauteur de submersion < 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou M aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
	Zone A EP écoulement préférentiel
	Zone A ZDE zone de dissipation de l'énergie ou ZDE et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
	A EM écoulement dans le lit mineur ou endigué des cours d'eau, francs bords directement inondables par débordement de La Loire
<b>Zones B - Zones déjà urbanisées</b>	
	Zone B TF aléa très Fort, Hauteur de submersion > 2,5m ou vitesse d'écoulement > 0,5m ou TF>aléa très Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
	Zone B F aléa Fort, 1m < Hauteur de submersion < 2,5m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou TF>aléa Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
	Zone B M aléa Modéré Hauteur de submersion < 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou M aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
	Zone B ZDE zone de dissipation de l'énergie ou ZDE et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
<b>Zone C - Centres urbains</b>	
	C ZDE en zone de dissipation de l'énergie
<b>Zones de précaution</b>	
	P A Terrain naturel supérieur à la ligne d'eau de référence, isolé en cas de crue peu urbanisé et/ou aménagé
	P B Terrain naturel supérieur à la ligne d'eau de référence, isolé en cas de crue, urbanisé
<b>Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues ( PHEC )</b>	
	37.00 Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues ( PHEC ) Altitude normale " NGF " - IGN69. Dans le val protégé
	37.20 Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues ( PHEC ) Altitude normale " NGF " - IGN69. Dans le lit endigué
	Limites communales
	Bâti cadastral
	Parcelles cadastrales
	Routes principales
	Voies SNCF

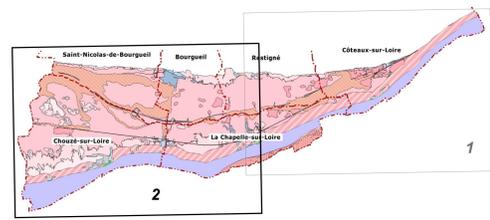


# Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire

Service Risques et Sécurité

## Val d'Authion



Carte du zonage réglementaire

Carte N° 2

Annexé à l'arrêté préfectoral N°11-20 du 09 juillet 2020 approuvant la révision du PPRI Val d'Authion